

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service Développement des Grands Projets
10214

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Plan Mobilité : Réalisation du parking relais station de Métro La Rose

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'aménagement du territoire hors Marseille et à la mobilité, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Cette opération vise à améliorer l'attractivité et la performance du réseau de transports collectifs et plus particulièrement du métro.

En effet, le pôle d'échanges de la Rose est situé au terminus de la ligne M1 du métro. Il permet de rallier le centre-ville et le Vieux-Port en seulement 15 minutes et constitue l'accès à la ville de Marseille depuis le nord-est (Allauch, Plan-de-Cuques et nord du Pays d'Aubagne).

Il est doté d'une gare d'échanges accueillant une douzaine de lignes de bus (dont une ligne BHNS à destination du Technopôle de Château-Gombert) soit 1300 bus par jour et d'un parking-relais de 400 places. Actuellement, le métro compte 26 000 entrées/sorties par jour et 17 000 voyageurs utilisent les bus urbains. Le parking-relais est rapidement saturé dès le matin et un stationnement anarchique est constaté sur voirie et dans les résidences autour du métro.

Le projet comprend la reprise et l'agrandissement de ce parking-relais vieillissant en doublant sa capacité actuelle, la portant ainsi à environ 800 places. Le nouveau parking-relais comprendra des emplacements de stationnement destinés aux Personnes à Mobilité Réduite à raison de 2 % du nombre total de places, des places réservées aux véhicules électriques, équipées des installations permettant leur rechargement et une zone sécurisée réservée au stationnement des deux roues comprenant 100 places pour vélos et motos.

Il est à noter que le dernier niveau de l'ouvrage sera équipé d'ombrières photovoltaïques couplées à un système permettant d'optimiser l'autoconsommation de l'énergie renouvelable ainsi produite.

Il est également prévu de traiter l'espace entre le parking-relais et le pôle d'échanges pour faciliter et sécuriser les circulations piétonnes. Enfin, les accès au parking seront reconfigurés et le boulevard du métro élargi afin d'aménager un double alignement d'arbres et des pistes vélos.

Les travaux devraient être engagés en 2019 pour une mise en service en 2021.

Il est à noter que cette opération a été confiée par la Métropole Aix-Marseille-Provence à la RTM dans le cadre de l'avenant n°9 au Contrat d'Obligation de Service public.

Le coût de l'opération (études et travaux) est estimé à 16,5 M€HT et la subvention sollicitée du Département s'élève à 4,950 M€ soit 30 %.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL